

**MÉMO : Index Egalité Hommes/Femmes Paccor France SAS**

À : L'ensemble du personnel PACCOR France

DE : Service Ressources Humaines

CC :

DATE : 01/03/2022

Bonjour à toutes et tous,

L'égalité femmes-hommes est l'un des enjeux clés de notre société.

Promulguée le 5 septembre 2018, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit un moyen très concret pour mettre un terme aux inégalités salariales entre les hommes et les femmes dans les entreprises d'au moins 50 salariés : chaque année, les directions Ressources Humaines mesurent et rendent public l'index de l'égalité professionnelle de leur entreprise.

Sur 100 points, l'Index doit être calculé à partir des indicateurs suivants :

- Écart de rémunération femmes-hommes (sur 40 points),
- Écart de répartition des augmentations individuelles (sur 20 points),
- Écart de répartition des promotions (sur 15 points),
- Nombre de salariées augmentées pendant/à leur retour de congé maternité (sur 15 points),
- Nombre de personnes du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations (sur 10 points).

Le score est porté à la connaissance des collaborateurs(trices) chaque année. Le détail du calcul de l'index est également transmis par télédéclaration à l'Inspection du travail.

Les entreprises n'atteignant pas un minimum de 75 points auront alors 3 ans pour mettre en place des actions correctives sous peine d'une sanction financière pouvant aller jusqu'à 1% de la masse salariale.

**Le score de l'année 2021 pour PACCOR France (tous sites) est de 85/100.** Le détail est joint ci-après.

Bien cordialement,



**Stéphanie LESEC**  
Responsable Relations Sociales

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	0	40	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	2,7	10	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	0,8	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	10	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>			<b>85</b>		<b>100</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>			<b>85</b>		<b>100</b>